

## Diplomatie du patrimoine

# Comment orchestrer le retour des œuvres d'art?

Le Centre du droit de l'art de l'Université de Genève lance une plateforme pour soutenir la restitution des biens culturels spoliés.



Ce sarcophage romain en marbre blanc a été saisi aux Ports Francs en 2010, avant d'être restitué à la Turquie en 2017 par l'entremise du professeur Marc-André Renold. LAURENT GUIRAUD

### Pascale Zimmermann

Il est des héritages dont on se passerait bien. Certaines œuvres d'art qui se transmettent de génération en génération peuvent se révéler aujourd'hui embarrassantes, voire périlleuses à conserver d'un point de vue juridique. Ainsi trois petits vases en céra-

mique disposés sur une table de la Villa Moynier. Ils servent d'exemple aux professeurs Marc-André Renold, pilote du Centre du droit de l'art, et Lorenz Baumer, à la tête de l'Unité d'archéologie classique, pour illustrer l'intérêt de la plateforme inaugu-

rée mercredi 9 mars par l'Université de Genève.

«Un couple de Genevois a rapporté d'un voyage touristique en Italie, dans les années 70, ces trois objets, probablement achetés sur un marché aux puces ou chez un antiquaire, sans facture ni déclara-



ration d'exportation-importation, relate Marc-André Renold. Leurs enfants nous ont contactés car, dans un souci de «bonne pratique», ils souhaitent les rendre à leur pays d'origine. De tels cas sont de plus en plus nombreux.»

La plateforme mise en ligne par le Centre du droit de l'art se propose d'aider ces particuliers - anonymement s'ils le souhaitent - mais aussi les États, les communautés et les musées à restituer les objets issus de spoliations passées qui dorment dans leurs réserves ou leurs greniers. De grands collectionneurs genevois ont du reste déjà abordé Lorenz Baumer et Marc-André Renold afin d'entamer un processus visant à rendre plus éthiques leurs possessions. Une belle icône chypriote du XVIII<sup>e</sup> siècle vient en outre d'être rendue à l'Église de Chypre par l'entremise du Centre du droit de l'art. «À terme, l'ambition est de faire de Genève une plateforme incontournable dans le domaine de la diplomatie culturelle», relève le professeur Renold.

Lorsqu'il est question de trafic illicite de biens culturels, on pense tout de suite aux affaires retentissantes et spectaculaires, comme la saisie d'un sarcophage romain aux Ports Francs de Genève en 2010, rendu à la Turquie en 2017 grâce au truchement du professeur Renold, la restitution des collections volées aux juifs par les nazis ou le retour très médiatisé du patri-

moine africain soustrait lors de la période coloniale.

Mais un nombre incalculable de pièces - tableaux, sculptures, céramiques, vestiges archéologiques - ne présentent qu'un intérêt modeste du point de vue scientifique et n'ont que peu de valeur pécuniaire. Elles sont toutefois un atout de diplomatie culturelle non négligeable. Marc-André Renold: «Le patrimoine est un outil important dans les sociétés en transition. Il permet d'élaborer des stratégies de réconciliation et de consolidation de la paix à l'issue d'un conflit par exemple.»

### Contre les fouilles illicites

Certes, les trois vases qui vont être rendus à l'Italie par cette famille genevoise ne constituent pas un enjeu de cette taille. Ils contribueront néanmoins à sensibiliser acheteurs et vendeurs. «Ces céramiques, dont deux proviennent d'Étrurie (l'actuelle Toscane) et une des Pouilles, ont

**«Il n'est pas inutile de rappeler que la Suisse peut aussi servir de refuge aux œuvres d'art en danger de destruction ou de spoliation.»**

**Marc-André Renold,**

professeur au Centre du droit de l'art à Genève probablement été trouvées dans son champ par un paysan, qui les a vendues à un marchand. Elles ont été ensuite acquises par ces touristes genevois. La meilleure protection que l'on puisse offrir à ces pièces, c'est de les remettre là d'où elles viennent, affirme Lorenz Baumer. Elles finiront peut-être dans un dépôt, mais elles seront sous la garde de la population locale qui évitera peut-être, à l'avenir, de céder son patrimoine. On sait que lorsqu'un musée communal ouvre dans une région, les fouilles illicites cessent.»

Un rappel important, à l'heure où une nouvelle guerre a commencé, qui menace le très riche patrimoine culturel ukrainien. «Il n'est pas inutile de rappeler que la Suisse peut servir de refuge non seulement aux personnes, mais aussi aux œuvres d'art en danger de destruction ou de spoliation», souligne Marc-André Renold, qui mentionne la protection à Genève des chefs-d'œuvre du Prado en 1939, lors de la guerre civile espagnole. «Nous pouvons jouer un rôle diplomatique en abritant provisoirement ces biens. Nous disposons des structures et du cadre légal pour le faire.»

[www.art-law.org/fr/centre/platform-for-cultural-heritage-diplomacy/](http://www.art-law.org/fr/centre/platform-for-cultural-heritage-diplomacy/)



CENTRE DU DROIT DE L'ART/UNIGE/DR.

**Une icône restituée  
à l'archevêque orthodoxe  
de Chypre.**